



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 DIRECTION DÉPARTEMENTALE
FINANCES PUBLIQUES
du Doubs

Brochure des Frontaliers

EDITO



Rédigée à l'attention des travailleurs frontaliers, cette brochure répond aux principales interrogations régulièrement posées par les frontaliers aux services des finances publiques et dans les France Service.

A vocation pédagogique, elle se compose d'une foire aux questions et de pas-à-pas conçus pour vous aider à remplir votre déclaration de revenus.

Les liens utiles complètent utilement le support si vous ne trouvez pas les informations utiles.

Les informations figurant dans cette brochure sont à la date du 15 février 2024.

Une actualisation des éléments pourra être faite si besoin en cas d'évolution de la législation.

Chantal GOUBERT
Directrice Départementale des Finances Publiques du Doubs

A RETROUVER

Le Flyer des frontaliers

La Foire aux questions (FAQ)

Les Pas à Pas Internet

Les liens utiles

Les accueils physiques

LES ASTUCES

Pour obtenir l'annexe N° 2047-SUISSE et l'imprimé n°3916 :

en **DÉBUT** de votre déclaration, écran « Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes », cliquez sur : « Déclarations ANNEXES » : puis cochez 2047 et 3916

Pour remplir en ligne la 2047-SUISSE :

appelez la déclaration annexe 2047 : cochez à la fois "Traitements et salaires" et la case en dessous (« SALAIRES SUISSES : imprimé 2047-SUISSE »)

Pour bénéficier des reports automatiques

Débuter la saisie par les annexes (déclarations n°2047-SUISSE et n°2047)

LES ASTUCES

Pour obtenir automatiquement l'attestation 2041-AS :

Remplir l'annexe 2047-SUISSE et cochez le cas n°1

Pour le paiement :

Il est recommandé de signaler une hausse ou une baisse des revenus depuis le site impots.gouv.fr, rubrique Prélèvement à la source
Indiquer les salaires lignes 1AG/1BG

LES AIDES EN LIGNE

impots.gouv.fr

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/ce-qui-est-impose-en-france>

[Haute-Savoie.gouv.fr](https://www.haute-savoie.gouv.fr)

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Frontaliers-franco-suisse/Impots>



FINANCES PUBLIQUES

Déclaration des SALAIRES SUISSES :
Aide / Contacts /
Astuces



LES CONTACTS



impots.gouv.fr

Envoyer un message depuis votre espace sécurisé



Prendre un rendez-vous physique ou téléphonique depuis la rubrique contact

Contact et RDV



Numéro national unique
0809 401 401

FRONTALIERS DES 8 CANTONS

Les 8 cantons sous statut (attestation 2041-AS) :
Berne, Soleure, Bâle-ville, Bâle-campagne, Vaud, Valais, Neuchâtel et Jura.

Vous êtes salarié avec un employeur suisse travaillant dans l'un de ces 8 cantons et vous faites un retour quasi-quotidien
→ vous êtes donc considéré comme frontalier et devez déclarer vos revenus en France.

COMMENT DÉCLARER :
Remplir obligatoirement les déclarations
- n°2042 et les annexes : n° 2047–Suisse et n°2047
Ainsi que la déclaration n° 3916 si détention d'un compte à l'étranger

Consignes spécifiques :
Sur la 2047-Suisse : cocher la case « CAS 1 »

AUTRES FRONTALIERS

Travaillant notamment à Genève, Fribourg, Zurich, etc

→ vous avez été imposé par la Suisse mais devez déclarer vos salaires en France (qui éliminera la double imposition).

COMMENT DÉCLARER:
Remplir obligatoirement deux déclarations
-n°2042 et les annexes : n° 2047–Suisse et n°2047
Ainsi que la déclaration n° 3916 si détention d'un compte à l'étranger

Consignes spécifiques :
Sur la 2047-Suisse : cocher la case « CAS 2 (A) »

Foire aux questions (FAQ)
les plus fréquentes

sommaire

- 1) Quelles sont mes obligations fiscales en tant que frontalier des 8 cantons ? p.2
- 2) Quelles sont mes obligations fiscales si je suis salarié dans le canton de Genève ? p.2
- 3) Quelles sont les formalités à accomplir ? p.3
- 4) Je réside en France et je travaille dans le canton de Genève, où je paye directement mes impôts à la source. Est-ce que je dois déclarer mes revenus en France ? p.4
- 5) Quel taux de change retenir pour la déclaration annuelle de mes revenus perçus en Suisse ? p.4
- 6) Je viens de débiter une activité salariée dans le canton de Vaud, comment me procurer une attestation de résidence 2041-AS afin d'éviter que mon employeur suisse ne me prélève un impôt à la source ? p.5
- 7) Je suis salarié d'un des 8 cantons appliquant l'accord fiscal frontalier mais je rentre en France seulement le week-end ; suis-je considéré comme "frontalier des 8 cantons", imposable en France et non en Suisse ? p.5
- 8) Puis-je déduire mes cotisations d'assurance maladie de mes revenus, et si oui, comment procéder ? p.6
- 9) Comment compléter ma déclaration de revenus si je suis frontalier dans l'un des 8 cantons ? p.6
- 10) Comment compléter ma déclaration si je suis frontalier à Genève ? p.6
- 11) Je suis retraité : puis-je remplir un formulaire 2047-Suisse pour calculer ma pension nette en euros ? p.6
- 12) Comment déclarer mes pensions suisses ? p.7
- 13) Comment payer mes impôts ? p.7

1) Quelles sont mes obligations fiscales en tant que frontalier des 8 cantons ?

Si vous êtes salarié du privé dans les 8 cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Berne, Bâle-ville, Bâle-campagne ou Soleure et vous retournez en France "en règle générale tous les jours" (trajets "quasi-quotidiens"), cela signifie que vous ne passez pas plus de 45 nuitées en Suisse par an, pour un travail à temps plein. Pour un temps partiel, ce plafond est réduit proportionnellement. Pour un travail saisonnier, le plafond est de 20% des jours.

Par ailleurs, un temps de trajet domicile/lieu de travail de 3 heures par jour (aller/retour) est présumé satisfaisant au principe du retour quotidien "en règle générale".

Par contre, en cas de dépassement de cette durée, vous devrez pouvoir justifier de la périodicité de vos retours en France (exemple : absence de résidence en Suisse, factures de péages et d'entretien avec kilométrage, à mettre à disposition des autorités fiscales suisses : rejet de l'employeur non accepté).

Dans cette situation, vous avez le statut fiscal de "frontalier" et devez remplir et faire valider une [attestation 2041-AS auprès du service des impôts de votre domicile](#).

- Votre salaire suisse sera alors imposable en France (lignes 1AG/1BG de votre déclaration de revenus).
- Pour ne pas être soumis au prélèvement en Suisse, vous devez présenter votre attestation à votre employeur suisse qui, au vu de celle-ci, s'abstiendra de prélever l'impôt suisse à la source.

2) Quelles sont mes obligations fiscales si je suis salarié dans le canton de Genève ?

Pour les autres salariés imposés par la Suisse (exemple : canton de Genève) : Vous n'êtes pas considéré comme un frontalier fiscal. Vous êtes imposé en Suisse à la source et vous devez déclarer ces revenus en France, État de votre résidence fiscale.

Cependant, il n'y aura pas de "double imposition" : elle sera éliminée côté français en appliquant les modalités prévues par la [convention fiscale franco-suisse](#) (article 25A) : imposition assortie d'un crédit d'impôt.

La déclaration de vos salaires suisses en 3 étapes :

1. Munissez-vous de votre "certificat de salaire Suisse / Lohnausweis" (voir ses n° de lignes)
2. Servez le [formulaire 2047 - Suisse](#) . Il vous permet d'obtenir vos salaires nets de charges, convertis en euros, à déclarer côté France. En fin d'imprimé, COCHEZ obligatoirement le cas 2A ou 2 B, selon votre cas.
3. Effectuez vos reports obligatoires sur la déclaration fiscale : vous bénéficiez depuis 2020 de reports automatiques si vous servez votre annexe 2047-suisse en ligne (lignes 1AF/1BF et 8TK de votre déclaration de revenus).

2A "général"

(exemple : canton de Genève, concerne notamment : les salariés des 18 cantons non signataires de l'accord "frontalier" -dont Genève-, les salariés des "8 cantons frontaliers" qui ne rempliraient pas les conditions du cas 1, les rémunérations "publiques" suisses perçues par les fonctionnaires de nationalité suisse)

Sauf cas particuliers (voir cas 2B ci-après), le crédit d'impôt sera "égal au montant de l'impôt français" correspondant à votre salaire suisse.

2B "particuliers" des personnels navigants, artistes ou sportifs

Pour des activités salariées soit en trafic international sur des navires, avions, trains, bateaux -y compris ceux en navigation intérieure- de compagnies suisses, soit artistiques ou sportives effectuées en Suisse.

Le crédit d'impôt sera "égal au montant de l'impôt payé en Suisse" sur votre salaire.

Remplir le [formulaire 2047 - Suisse](#), cocher le cas 2B, suivre les messages de report (en cas de besoin, voir notice au verso de cet imprimé).

3) Quelles sont les formalités à accomplir ?

[Téléchargez et remplissez votre attestation](#) (bien indiquer dans le cadre III de l'imprimé 2041-AS votre adresse française de retour "quasi-quotidien" (qui peut différer de votre adresse française de domicile fiscal).

Faites-la viser par votre service des impôts des particuliers (SIP) de domicile fiscal, en la déposant via la messagerie sécurisée de votre espace fiscal particulier sur impots.gouv.fr, rubrique "j'ai besoin de justificatifs > je suis frontalier franco-suisse et je souhaite disposer de mon attestation de résidence" :

Cette procédure est manuelle pour les 2 premières attestations (année de prise de fonctions et 1er janvier de l'année suivante).

Pour recevoir ensuite à domicile de manière automatique votre attestation pré-remplie "2041-ASK" et éviter les démarches inutiles, déclarez et remplissez l'imprimé annexe "2047-SUISSE" en ligne (CAS 1), dans votre prochaine déclaration de revenus sur impôts.gouv.fr (les lignes 8TJ/8TY seront automatiquement complétées).

Présentez votre 2041-AS visée à votre employeur suisse, en temps utile, soit au 1er jour du mois de votre prise de fonctions, puis tous les ans avant le 1er janvier, pour l'année suivante.

Faites votre déclaration fiscale intégrant vos salaires suisses imposables en France (complétez l'imprimé 2047SUISSE et activez les reports des lignes 1AG/1BG/8TJ/8TY).

4) Je réside en France et je travaille dans le canton de Genève, où je paye directement mes impôts à la source. Est-ce que je dois déclarer mes revenus en France ?

Oui. Dès lors que votre domicile est en France, la déclaration de l'ensemble de vos revenus est obligatoire en France, quelle que soit l'origine de ces revenus (France, Suisse ou autre pays). Si vous avez déjà payé un impôt à la source en Suisse sur vos revenus suisses, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt en France permettant d'éviter toute double imposition (lignes 1AF/1BF et 8TK de votre déclaration de revenus).

5) Quel taux de change retenir pour la déclaration annuelle de mes revenus perçus en Suisse ?

Le principe est le cours du change à Paris au jour de l'encaissement (en espèces ou par inscription au crédit du compte), dit "[cours du jour](#)" (divisez vos CHF par le taux, il s'agit d'une présentation euros contre devises).

A titre de règle pratique et par tolérance, les travailleurs frontaliers franco-suisses peuvent, pour leurs frais et leurs salaires perçus tout au long d'une année, utiliser un "taux moyen annuel" calculé par l'administration fiscale et figurant sur le formulaire 2047-Suisse (en ligne, la conversion en € à l'aide de ce taux se fait automatiquement).

Cependant, tout gain ou revenu exceptionnel, tel -par exemple- un pilier retraite en capital, des stock-options etc. ne peut bénéficier de ce taux : le "cours du jour" s'applique obligatoirement.

6) Je viens de débiter une activité salariée dans le canton de Vaud, comment me procurer une attestation de résidence 2041-AS afin d'éviter que mon employeur suisse ne me prélève un impôt à la source ?

Le canton de Vaud faisant partie des 8 cantons de l'accord fiscal frontalier franco-suisse, l'impôt sur vos salaires suisses est dû en France dès lors que vous rentrez en France en général tous les soirs. Pour éviter la retenue à la source suisse, vous devez présenter l'attestation 2041-AS à votre employeur. Pour l'obtenir :

- Téléchargez ce formulaire en ligne sur www.impots.gouv.fr (moteur de recherche "2041-AS");
- Remplissez le et faites le viser par votre service des impôts des particuliers de votre domicile (possibilité de remplissage en dématérialisé et de dépôt via votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier, [voir explications](#));
- Donnez les 2ème et 3ème exemplaires à votre employeur avant le premier jour de votre prise de fonctions, puis avant le 1er janvier de chaque année (pour un effet "année courante").
- Par la suite, cette attestation vous sera adressée pré remplie à votre domicile. Pour cela, lors de votre télédéclaration, ouvrez l'imprimé 2047SUISSE et activez les reports des lignes 1AG/1BG/8TJ/8TY) : grâce à cette opération, l'attestation 2041-ASK vous sera adressée à votre domicile et pré-remplie pour l'année suivante.

7) Je suis salarié d'un des 8 cantons appliquant l'accord fiscal frontalier mais je rentre en France seulement le week-end ; suis-je considéré comme "frontalier des 8 cantons", imposable en France et non en Suisse ?

Non, dans votre situation, le retour en France n'est pas assez fréquent pour ouvrir droit au régime fiscal spécifique frontalier franco-suisse.

L'accord frontalier de 1983 prévoit en effet un retour en France "en règle générale tous les jours", cette disposition ayant été précisée en 2005 par la fixation d'un plafond de 45 nuitées en Suisse dans l'année à ne pas dépasser (soit, en moyenne, une nuitée par semaine), pour un travail à temps plein*.

* Pour un temps partiel, ce plafond est réduit proportionnellement. Pour un travail saisonnier une partie de l'année seulement, le plafond est de 20% des jours de travail.

8) Puis-je déduire mes cotisations d'assurance maladie de mes revenus, et si oui, comment procéder ?

Oui, votre cotisation d'assurance maladie est déductible, mais pas de la même façon selon qu'il s'agit d'une cotisation suisse (LAMal) ou française (cotisation [STFS/Urssaf](#)).

La cotisation suisse LAMal est déductible de votre salaire ou de votre pension suisse en tant que charges, avant conversion de votre revenu net en euros (cadre B de l'imprimé 2047 SUISSE).

La cotisation sécurité sociale frontalier française (STFS/Urssaf) est déductible en case 6DD "déductions diverses" de votre déclaration d'ensemble de revenus 2042. Attention, les cotisations d'assurance santé complémentaires (mutuelles ou autres) ne sont quant à elles jamais déductibles.

9) Comment compléter ma déclaration de revenus si je suis frontalier dans l'un des 8 cantons ?

Cf pas-à-pas n°1

10) Comment compléter ma déclaration si je suis frontalier à Genève ?

Cf pas-à-pas n°2

11) Je suis retraité : puis-je remplir un formulaire 2047-Suisse pour calculer ma pension nette en euros ?

Non, le formulaire 2047-Suisse est réservé aux salariés, elle comporte des reports automatiques bloquants vers les rubriques salaires qui ne vous concernent pas. Pour déclarer votre pension de retraite suisse, remplissez le formulaire 2047 "revenus étrangers" après avoir converti votre pension nette en euros.

12) Comment déclarer mes pensions suisses ?

Cf pas-à-pas n°3

13) Comment payer mes impôts ?

La mise en place d'acomptes est fortement **conseillée** (rubrique « Prélèvement à la source », puis « Actualiser suite à une hausse ou une baisse de revenus » et **saisir les revenus frontaliers sur les lignes 1AG/1BG**, ainsi que les autres revenus et/ou charges de l'année et du couple le cas échéant).

Cf pas-à-pas n°4

LES PAS A PAS INTERNET

sommaire

<p><i>Comment compléter ma déclaration de revenus si je suis frontalier dans l'un des 8 cantons ?</i></p> <p>CAS 1, SALAIRE SUISSE 2023 (Frontalier « 8 Cantons »)</p>	<p>n°1</p>
<p><i>Comment compléter ma déclaration si je suis frontalier à Genève ?</i></p> <p>CAS 2A, SALAIRE SUISSE 2023 imposé en Suisse <u>04/2024</u> de type GENÈVE</p>	<p>n°2</p>
<p><i>Comment déclarer mes pensions suisses ?</i></p> <p>PENSIONS SUISSES 2023 IMPOSABLES EN FRANCE AVEC Contributions sociales (POLYPENSIONNÉS)</p>	<p>n°3</p>
<p><i>Comment payer mes impôts ?</i></p> <p>PRELEVEMENT A LA SOURCE : SIGNALER une HAUSSE ou une BAISSSE des REVENUS ou MODIFIER les PERSONNES à CHARGE (sauf naissances)</p>	<p>n°4</p>

1 2042 bleue (Déclaration principale) : sélectionner vos rubriques et annexes

3) Pour sélectionner les annexes 2047 et 3916

1) Cocher « Traitements et salaires »

2) cocher pour déduire vos cotisations STFS-Urssaf

2 2042 bleue : sélectionner les annexes 2047 et 3916

2047 : cocher pour accéder aux annexes 2047 et « 2047-SUISSE » et y déclarer vos salaires suisses

Cocher 3916 pour déclarer vos comptes et contrats détenus à l'étranger

3 2042 bleue : sélectionner « Annexe 2047 »

Pour sélectionner des rubriques ou annexes omises

Toujours commencer par les annexes (car parfois reports automatiques ou proposés)

4 Annexe 2047 rose : mention spéciale frontaliers suisses

SALAIRES SUISSES : accéder à la fiche d'aide au calcul "2047-Suisse" ou COCHANT la case spécifique sur la page suivante.
 PERSONNES SUISSES : n'utilisez pas l'imprimé 2047-Suisse réservé aux salariés.

5 Annexe 2047 rose : sélection du type de revenus

1) Cocher cette case

2) puis celle-ci

6 Annexe 2047 rose : sélection du ou des déclarant(s)

Si couple frontaliers : sélectionner le premier frontalier puis « ajouter une personne »

Si plusieurs cantons pour un même déclarant

7 2047 SUISSE blanche : plusieurs possibles

(A compléter d'après votre certificat de salaire et cumulez si vous avez eu plusieurs employeurs du même canton)

8 2047 SUISSE blanche (suite): sélection « Cas 1 »

(Statut de frontalier des 8 cantons/2041-AS ou ASK)

9 2047 SUISSE : reports AUTOMATIQUES vers annexe 2047 rose

10 Retour annexe 2047 rose : télétravail

Si vous avez TELETRAVAILLE en 2023, veuillez compléter la rubrique 3 ci-dessous.

11 Annexe 2047 rose : reports automatiques à VERIFIER

12 Annexe 2047 rose : reports automatiques sur déclaration principale

13 Annexe 3916 : nombre de comptes détenus à l'étranger

Nombre de comptes à l'étranger : maxi 99

14 Annexe 3916 : Titulaire et nature du compte à cocher

Titulaire

Nature

15 Annexe 3916 : type du compte et banque

Menu déroulant

16 Annexe 3916 , fin : sélectionner « déclaration de revenus »

Pour accéder à la déclaration principale

17 Retour 2042 bleue : Reports à vérifier

Heures supplémentaires le cas échéant en 1GH ou 1BH

Vérifier le(s) report(s) en 1AG/1BG

Vérifier le(s) report(s) en 8TJ/8TY

Pour saisir vos frais réels, CLIQUER sur « Option frais réels »

18 2042 bleue : cotisations maladie STFS-Urssaf à déduire

Cotisation(s) STFS-Urssaf (ex-CMU) payée(s) en 2023 (du couple le cas échéant) : case 6DD puis cliquer sur « Détail »

19 2042 bleue, rubrique « Divers » : case 8UU pour comptes bancaires à l'étranger

Case cochée si annexe(s) 3916

Case à cocher

Pour visualiser le détail de l'imposition

20 Résumé de la déclaration principale et RIB à VERIFIER

Vérifier les lignes et les montants de la déclaration principale

RIB à saisir ou à vérifier

Case à cocher

21 Résumé de l'imposition le cas échéant, avec les réductions et crédits d'impôt

Votre déclaration en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de l'écran résumé.

Solde restant en 4 mensualités si > 300 €

22 Signature de votre déclaration

Vérifier les lignes et les montants des déclarations annexes

Signature **OBLIGATOIRE** pour finaliser votre déclaration (voir ci-dessous)

Signer ma déclaration

Si vous n'avez pas terminé votre déclaration de revenus et souhaitez la poursuivre ultérieurement, vous pouvez sauvegarder temporairement : dès que les touches « suivant » ont bien été activées, vos saisies restent en mémoire et vous pouvez alors fermer (onglet « Quitter » en haut à droite, puis déconnexion). Évitez l'enregistrement de déclarations successives dans votre compte fiscal.

ATTENTION : vous devrez toutefois la terminer et la signer AVANT la date limite internet de votre département. SINON elle NE SERA PAS PRISE EN COMPTE .

PAS à PAS INTERNET : CAS 2A, SALAIRE SUISSE 2023 (Autres tel GENEVE) 04/2024

(Exemple avec un déclarant 1 prénommé « TROIS FICTIF » et un déclarant 2 prénommé « QUATRE FICTIF »)

1 2042 bleue (Déclaration principale) : sélectionner vos rubriques et annexes

3) Pour sélectionner les annexes 2047 et 3916

1) Cocher « Traitements et salaires »

2) cocher pour déduire vos cotisations STFS-Urssaf

2 2042 bleue : sélectionner les annexes 2047 et 3916

2047 : cocher pour accéder aux annexes 2047 et « 2047-SUISSE » et y déclarer vos salaires suisses

Cocher 3916 pour déclarer vos comptes et contrats détenus à l'étranger

3 2042 bleue : sélectionner « Annexe 2047 »

Pour sélectionner des rubriques ou annexes omises

Toujours commencer par les annexes (car parfois reports automatiques ou proposés)

4 Annexe 2047 rose : mention spéciale frontaliers suisses

SALARIES SUISSES : accédez à la fiche d'aide au calcul « 2047-Suisse » en cliquant sur la notice explicative.

5 Annexe 2047 rose : sélection du type de revenus

1) Cocher cette case

2) puis celle-ci

6 Annexe 2047 rose : sélection du ou des déclarant(s)

Si couple frontaliers : sélectionner le premier frontalier puis « ajouter une personne »

Si plusieurs cantons pour un même déclarant

7 2047 SUISSE blanche : plusieurs possibles

(A compléter d'après votre **certificat de salaire** et cumulez si vous avez eu plusieurs employeurs du même canton)

8 2047 SUISSE blanche (suite): sélection « Cas 2A »

(Autres cantons dont GENEVE)

9 2047 SUISSE : reports AUTOMATIQUES vers annexe 2047 rose

10 Retour annexe 2047 rose : télétravail

Si vous avez **TELETRAVAILLE** en 2023, veuillez compléter la rubrique 3 ci-dessous.

11 Annexe 2047 rose : reports automatiques à VERIFIER

12 Annexe 2047 rose : reports automatiques sur déclaration principale du 8TK

13 Annexe 3916 : nombre de comptes détenus à l'étranger

Nombre de comptes à l'étranger : maxi 99

14 Annexe 3916 : Titulaire et nature du compte à cocher

Titulaire

Nature

15 Annexe 3916 : type du compte et banque

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE BANCAIRE ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger

Menu déroulant

16 Annexe 3916 , fin : sélectionner « déclaration de revenus »

Pour accéder à la déclaration principale

17 Retour 2042 bleu : Reports à vérifier

Vérifier le(s) report(s) en 1AF/1BF

Pour saisir vos frais réels, CLIQUER sur « Option frais réels »

18 2042 bleu : cotisations maladie STFS-Urssaf à déduire

Cotisation(s) STFS-Urssaf (ex-CMU) payée(s) en 2023 (du couple le cas échéant) : case 6DD puis cliquer sur « Détail »

19 2042 bleue, rubrique « Divers » : case 8UU pour comptes bancaires à l'étranger

Case cochée si annexe(s) 3916

Pour visualiser le détail de l'imposition

Vérifier le report en 8TK

Case à cocher

20 Résumé de la déclaration principale et RIB à VERIFIER

Vérifier les lignes et les montants de la déclaration principale

RIB à saisir ou à vérifier

21 Résumé de l'imposition le cas échéant, avec les réductions et crédits d'impôt

Solde restant en 4 mensualités si > 300 €

22 Signature de votre déclaration

Acceptation obligatoire Du compte bancaire

Vérifier les lignes et les montants des déclarations annexes

Signature OBLIGATOIRE pour finaliser votre déclaration (voir ci-dessous)

Si vous n'avez pas terminé votre déclaration de revenus et souhaitez la poursuivre ultérieurement, vous pouvez sauvegarder temporairement : dès que les touches « suivant » ont bien été activées, vos saisies restent en mémoire et vous pouvez alors fermer (onglet « Quitter » en haut à droite, puis déconnexion). Évitez l'enregistrement de déclarations successives dans votre compte fiscal.

ATTENTION : vous devrez toutefois la terminer et la signer AVANT la date limite internet de votre département. SINON elle NE SERA PAS PRISE EN COMPTE .

PAS à PAS INTERNET : PENSIONS SUISSES 2023 IMPOSABLES EN FRANCE AVEC PRELEVEMENTS SOCIAUX (POLY-PENSIONNÉS)

04/2024

(Exemple avec déclarant 1 prénommé « TROIS FICTIF » et déclarant 2 prénommé « QUATRE FICTIF »)

1 2042 bleue (Déclaration principale): sélectionner les rubriques et les annexes

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : Déclarations ANNEXES

REVENUS

- Traitements, salaires
- Pensions, retraites, rentes, ventes viagères à titre onéreux
- Salaires, gains d'abandon de salaire
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul de l'impôt
- Revenus de capitaux mobiliers
- Plus-values et gains divers
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros (location non meublée)
- Revenus fonciers (location non meublée)
- Revenus exceptionnels ou différés
- Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
- Revenus agricoles
- Revenus industriels et commerciaux professionnels
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels (Autres que les locations meublées non professionnelles)
- Revenus des locations meublées non professionnelles
- Revenus non commerciaux professionnels
- Revenus non commerciaux non professionnels

INDÉPENDANTS - DONNÉES COMPLÉMENTAIRES À LA DÉCLARATION DE REVENUS

Vous relevez :

- Du régime général des indépendants : artisans, commerçants, professions libérales (n'étant pas concernés et ne devez pas cocher cette case)
- Du régime des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés - PMS
- Du régime des exploitants agricoles - MSA

CHARGES

- Charges personnelles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses
- Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc.
- Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvard, Dispositif

Pour sélectionner les annexes 2047 et 3916

Pré-cochée si retraite française

Dons ou aides à domicile (le cas échéant)

2 2042 bleue : sélection des annexes 2047 et 3916

Déclarations annexes

- Déclaration des revenus fonciers 2023
- Déclaration spéciale des revenus fonciers 2023
- Déclaration d'engagement de Joseph pour du bailleur privé
- Déclaration complémentaire spécifique annuelle - Pinel Bretagne
- Déclaration des revenus 2023 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse)
- Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2023
- Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2023
- Déclaration des plus-values réalisées en 2023 - Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention
- Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2023 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite
- Déclaration de certaines plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2023 par les impatriés
- Déclaration d'imputation entre plus-values et moins-values
- Déclaration des revenus 2023 (départ à l'étranger ou retour en France)
- Déclaration de retenue à la source - année 2023
- Déclaration par un résident d'un compte ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger (compte bancaire ou compte d'actifs numériques) ou d'un contrat de capitalisation ou d'un placement de même nature (dont contrat d'assurance-vie) souscrit hors de France, médié ou dénué en 2023.
- Déclaration des investissements réalisés en 2023 dans un département ou une collectivité d'outre-mer
- Déclaration des plus ou moins-values de cessions d'actifs numériques
- Déclaration de contrat de prêt (intermédiaire ou non) ou de prêt

Annuler Valider

Pour déclarer des pensions suisses et les soumettre aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS/CASA)

Pour déclarer des comptes et contrats détenus à l'étranger (le cas échéant)

3 2042 bleue : sélectionner « Annexe 2047 »

Accueil

Sélection des rubriques de la déclaration principale

Sélection des annexes

Déclaration de revenus

Annexe n°2047

Annexe n°3916 - 3916 bis

PENSIONS, RETRAITES, RENTES

TROIS FICTIF QUATRE FICTIF

1AS 1BS

1AT 1BT

1AI 1BI

1AZ 1BZ

1AO 1BO

1AL 1BL

1AM 1BM

Pour sélectionner des rubriques ou annexes omises

Toujours commencer par les annexes (car parfois reports automatiques ou proposés)

4 Annexe 2047 rose : sélection du type de revenu

Accueil

Sélection des rubriques de la déclaration principale

Sélection des annexes

Déclaration de revenus

Annexe n°2047

Annexe n°3916 - 3916 bis

Si vous percevez à la fois des pensions de source française et des pensions de source étrangère, sélectionnez également la rubrique :
Des revenus de source étrangère imposables aux contributions sociales.

Préc OK

Votre déclaration concerne :

- Des traitements salariaux imposables en France
- SALAIRES SUISSES : l'imprimé 2047 Suisse vous aide à calculer votre net imposable en euros et à faire vos reports obligatoires (empêchez le pour le calcul et lisez attentivement la notice pour les reports). Pour accéder à ce formulaire, cochez la case. Pensionnés suisses : n'utilisez pas l'imprimé 2047-Suisse réservé aux salariés.
- Des pensions et rentes imposables en France
- Des revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables en France
- Des plus-values imposables en France
- Des revenus fonciers imposables en France
- Des revenus des professions non salariées imposables en France
- Des revenus imposables couverts d'un crédit d'impôt
- Des revenus imposables couverts d'un crédit d'impôt
- Des revenus imposables couverts d'un crédit d'impôt
- Des revenus de source étrangère imposables aux contributions sociales

Précédent Suivant

Message si la dernière case n'est pas cochée

Pour déclarer vos pensions Suisses

COCHEZ ici pour soumettre vos pensions aux Contributions sociales CSG/CRDS/CASA

5 Annexe 2047 rose : pensions suisses en euros

Pensions suisses par déclarant de l'année en euros (CHF x 1,05) diminuée de la CSG déductible payée en 2023, selon avis d'IR 2023 sur les revenus 2022 et à déduire sur l'un des deux si couple poly-pensionnés

6 Annexe 2047 rose : base soumise aux prélèvements sociaux

Voir tableau ci-après pour servir les cases 8TV ou 8TH ou 8TX (pensions déclarant 1) ou 8QV ou 8QH ou 8QX (pensions déclarant 2) selon votre RFR et nombre de parts 2021 ou 2020 ((base =pensions suisses en CHF x 1,05 SANS DEDUIRE de CSG))

REVENU FISCAL de REFERENCE pour CSG, CRDS et CASA sur les REVENUS de 2023 Poly-pensionnés : retraites suisses et françaises

RFR 2021 (avis reçu en 2022) en Métropole (* ou 2020 si lissage)	1 part	1,50 parts	2 parts	2,5 parts	3 parts	3,5 parts	4 parts
< ou = à 11.614 €	Exo	Exo	Exo	Exo	Exo	Exo	Exo
De 11.615 € à 14.715 €	8TX	Exo	Exo	Exo	Exo	Exo	Exo
De 14.716 € à 15.183 €	8TX	8TX	Exo	Exo	Exo	Exo	Exo
De 15.184 € à 17.816 €	8TH (* 8TX si RFR 2020 présent et est < 15.184 €)	8TX	Exo	Exo	Exo	Exo	Exo
De 17.817 € à 19.237 €	Idem	8TX	8TX	Exo	Exo	Exo	Exo
De 19.238 € à 20.917 €	Idem	8TH (* 8TX si RFR 2020 présent et est < 19.238 €)	8TX	Exo	Exo	Exo	Exo
De 20.918 € à 23.291 €	Idem	Idem	8TX	8TX	Exo	Exo	Exo
De 23.292 € à 23.563 €	Idem	Idem	8TH (* 8TX si RFR 2020 présent et est < 23.292 €)	8TX	Exo	Exo	Exo
De 23.564 € à 24.018 €	8TV (* 8TX si RFR 2020 présent et est < 15.184 €)	Idem	Idem	8TX	Exo	Exo	Exo
De 24.019 € à 27.119 €	Idem	Idem	Idem	8TX	8TX	Exo	Exo
De 27.120 € à 27.345 €	Idem	Idem	Idem	8TX	8TX	8TX	Exo
De 27.346 € à 29.853 €	Idem	Idem	Idem	8TH (* 8TX si RFR 2020 présent et est < 27.346 €)	8TX	8TX	Exo
De 29.854 € à 30.220 €	Idem	8TV (* 8TX si RFR 2020 présent et est < 19.238 €)	Idem	Idem	8TX	8TX	Exo
De 30.221 € à 31.399 €	Idem	Idem	Idem	Idem	8TX	8TX	8TX
De 31.400 € à 35.453 €	Idem	Idem	Idem	Idem	8TH (* 8TX si RFR 2020 présent et est < 31.400 €)	8TX	8TX
De 35.454 € à 36.143 €	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	8TH (* 8TX si RFR 2020 présent et est < 35.454 €)	8TX
De 36.144 € à 39.507 €	Idem	Idem	8TV (* 8TX si RFR 2020 présent et est < 23.292 €)	Idem	Idem	Idem	8TX
De 39.508 € à 42.433 €	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	8TH (* 8TX si RFR 2020 présent et est < 39.508 €)
De 42.434 € à 48.723 €	Idem	Idem	Idem	8TV (* 8TX si RFR 2020 présent et est < 27.346 €)	Idem	Idem	Idem
De 48.724 € à 55.013 €	Idem	Idem	Idem	Idem	8TV (* 8TX si RFR 2020 présent et est < 31.400 €)	Idem	Idem
De 55.014 € à 61.303 €	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	8TV (* 8TX si RFR 2020 présent et est < 35.454 €)	Idem
> ou = à 61.304 €	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	Idem	8TV (* 8TX si RFR 2020 présent et est < 39.508 €)

Taux réduit : 8 TX ou 8 SB : 4,30 % soit CSG à 3,80 % totalement déductible (sauf 8SB) l'année du paiement et CRDS à 0,50 %
 Taux médian : 8 TH ou 8 SD : 7,40 % soit CSG à 6,60 % dont 4,20 % déductible (sauf 8SD) l'année du paiement, CRDS à 0,50 % et CASA à 0,30 %
 Taux de droit commun : 8 TV ou 8 SA : 9,10 % soit CSG à 8,30 % dont 5,90 % déductible (sauf 8SA) l'année du paiement, CRDS à 0,50 % et CASA à 0,30 %
 (*) Lissage : maintient du taux si RFR inférieur aux limites sur 2 années consécutives 2021 et 2020 (sauf pour le taux à 3,80%)

7 Annexe 2047 rose : REPORT automatique des seules contributions sociales

TABLEAU DE REPORT AUTOMATIQUE :

Les montants saisis sur votre déclaration de revenus encasés à l'étranger (déclaration annexe n° 2047) ont été reportés automatiquement sur votre déclaration principale. Pour les comptes, utilisez de nouveau votre déclaration n° 2047.

LIBELLE DE LA CELLULE A REPORTER	MONTANT	LIBELLE DE LA CELLULE DANS LA DECLARATION DES REVENUS
Pensions de retraite et d'allocation (8,3 %)	25000 €	8TV - Pensions de retraite et d'allocation
		8TU - Report auto

Les rubriques suivantes ne bénéficient pas de report automatique :

- Pensions, Retraites - Déclarant 2 25000 €

Vous devez reporter la ou les valeur(s) correspondante(s) dans la déclaration principale.

Si vous avez terminé la saisie de toutes vos déclarations cliquez sur « Suivant » :

- vous visualiserez le résumé de vos déclarations et le calcul définitif de votre impôt ;
- ensuite vous procédez à la signature électronique de vos déclarations :
 - Déclaration des revenus (déclaration principale)
 - Déclaration des revenus encasés hors de France (déclaration n° 2047)
 - Déclaration par un résident d'un compte ouvert, détenu même ou clos à l'étranger (compte bancaire en euros, comptes financiers) ou d'un contrat de capitalisation ou d'un placement de même nature (contrat d'assurance-vie) ouvert hors de France, modifié ou décaissé en 2023 (déclaration n° 3916 - 3916 bis)

PUIS sélectionner l'annexe 3916 si vous possédez un compte ou un contrat à l'étranger

ATTENTION : PAS de REPORT AUTOMATIQUE des pensions et retraites sur les lignes 1AM/1BM/1AL ou 1BL

8 3916-3916 bis : RENSEIGNER vos comptes puis retourner sur la déclaration principale (2042 bleue)

COMpte OU CONTRAT DE CAPITALISATION N° 1

1. IDENTITE DU TITULAIRE (OU BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCURATION) du compte ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger ou du contrat de capitalisation ouvert hors de France, modifié ou décaissé (indiquer les cases utiles)

PCTIF TROIS - Numéro fiscal : 22568313159
 PCTIF QUATRE - Numéro fiscal : 22568314169

2. NATURE DU COMPTE ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger OU DU CONTRAT DE CAPITALISATION (au autre placement de même nature, notamment contrat d'assurance-vie ouvert hors de France, modifié ou décaissé pendant la case utile)

Compte bancaire
 Compte de droit européen
 Compte de capitalisation (au autre placement de même nature, notamment contrat d'assurance-vie)

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE BANCAIRE ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger

Désignation du compte bancaire ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger :

Numéro du compte (*) : 123456789
 Caractéristiques du compte (*) : Compte courant Compte d'épargne Autre
 Date d'ouverture (au format jj/mm/aaaa) (*) : 01/01/2000
 Date de fermeture (au format jj/mm/aaaa) :

9 Retour 2042 bleue : REPORTER OBLIGATOIREMENT vos pensions déclarées au point 5 (non automatique)

Retraites françaises pré-remplies

TROIS FICTIF		QUATRE FICTIF	
Pensions, retraites et rentes	1AS	1BS	
Résumé à la source	1AT	1BT	
Pensions de retraite en capital taxable à 7,5 %	1AJ	1BI	
Résumé à la source	1AZ	1BZ	
Pensions d'invalidité	1AD	1BO	
Résumé à la source	1AL	1BL	
Pensions alimentaires perçues	1AM	1BM	25000
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français			
Autres pensions de source étrangère			

REPORTS A FAIRE Pas automatique

10 2042 bleue : rubrique « divers » :

case 8UU si comptes à l'étranger

DIVERS

Plus-value en report d'imposition non expiré : Si ce montant est inexact, corrigez ci-contre BUT

Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif (Conventions internationales, organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires) : 8FV

Contrats de capitalisation ou d'assurance-vie souscrits à l'étranger remplissez la déclaration annexe n° 3916-3916 bis : 8TT

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger remplissez la déclaration annexe n° 3916-3916 bis : 8UU

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif avec les valeurs et pénalités : 8TI

Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français : 8TK

Revenus de source étrangère, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger - impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values : 8VL

- impôt payé à l'étranger sur autres revenus : TROIS FICTIF QUATRE FICTIF

8VM 8WM

Case cochée si annexe(s) 3916

11 2042 bleue, suite : VÉRIFIER les reports automatiques aux contributions sociales

Revenus d'activité et de remplacement
Revenus d'activité et de remplacement CRDS, à la CASA (certaines pensions)

- revenus non salariaux
- salaires
- allocations de préretraite
- allocations de chômage
- indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail
- pensions de retraite et d'invalidité

8TV ou 8TH ou 8TX (déclarant 1)
ou 8QV ou 8QH ou 8QX (déclarant 2)

8TQ
8TR
8SC
8SX
8TW

6,2 % 8SW
6,2 % 8TV
6,2 % 8TH
6,2 % 8TX

TROIS FICTIF QUATRE FICTIF

8TV 26000 8QV
8TH 8QH
8TX 8QX

8,3 % 8SA
6,6 % 8SD
3,8 % 8SB

8TV ou 8TH ou 8TX (déclarant 1)
ou 8QV ou 8QH ou 8QX (déclarant 2)

Pour visualiser le détail de votre imposition 2023 et le solde à payer

12 Résumé de l'imposition et RIB à VÉRIFIER

Étape 1 Revenus
Étape 2 Revenus et personnes
Étape 3 Revenus et charges
Étape 4 **Signature**
Étape 5 Paiement

TROIS FICTIF
Né(e) le 01/08/1974 - PARIS (75)
QUATRE FICTIF
Né(e) le 01/04/1980 - PARIS (75)
Marié(e)s
Personnes à charge : 0

Adresse au 1^{er} janvier 2024
99 ALLÉE DE BENOÏT
75012 PARIS

Vérifier les lignes et les montants de votre déclaration principale

(!) Résumé de votre déclaration

Monre déclaration en ligne n'est pas terminée. Vous devez la signer en cliquant sur le bouton en bas de cet écran

Declarations de revenus

Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
1 AN Autres pensions de source étrangère - Déclarant 1 25000

Prélèvement à la source
8 HV RAS sur salaires et pensions - Déclarant 1 0

Comptes à l'étranger, reprises de réductions ou de crédit d'impôt, etc.
8 LUJ Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger X

Comptes à l'étranger, reprises de réductions ou de crédit d'impôt, etc.
8 TV Revenus étrangers soumis à CSG au taux de 8,3 % - Déclarant 1 26000

Estimation de votre impôt net après crédits d'impôt : 0 €
Montant restant à payer : 2 366 €
Consulter le détail du calcul

Relevé d'identité Bancaire (France ou pays de la zone SEPA)
La saisie du relevé d'identité bancaire est obligatoire

CMIR4, Nom et Prénom du ou des titulaire(s) du compte
RIB FICTIF

IBAN - Identifiant international de compte
FR75 1870 0000 0000 0000 0000 389

BIC - Identifiant international de l'établissement
FICPFR33XXX

J'accepte que mes coordonnées bancaires soient utilisées pour le paiement de mon impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source. En savoir plus

RIB : saisir ou vérifier (obligatoire)

13 Clic « Détail de l'imposition »

https://cfspart.impots.gouv.fr/tdir/estimation.html

Détail du calcul

Impôt sur le revenu

Impôt avant crédits d'impôt	0 €
Impôt net	0 €
Montant restant à payer	2 366 €
Revenu fiscal de référence	22 500 €
Nombre de parts	2

Solde en 4 mensualités si > 300 €

14 Signature

Vérifier les lignes et les montants des déclarations annexes

Declarations annexes déposées

12 Pensions, retraites - Déclarant 2 25000
9 Pensions de retraite et d'invalidité (8,3%) déclarant 1 26000

Fiche d'aide au calcul du **Revenu suisse net imposable**

Declarations par un résident d'un compte ouvert hors de France (N° 3916)

Si vous n'avez pas encore procédé aux reports sur la déclaration des revenus (déclaration principale), n'oubliez pas de les effectuer.

Adresse électronique ?

TROIS FICTIF
spificif75@gmail.com

QUATRE FICTIF
spificif75@gmail.com

Vous êtes sur le point de terminer votre déclaration...

...j'ai encore des corrections à apporter
Corriger ma déclaration

...j'ai terminé
Signer ma déclaration

Signature OBLIGATOIRE pour finaliser votre déclaration (voir ci-dessous)

Si vous n'avez pas terminé votre déclaration de revenus et souhaitez la poursuivre ultérieurement, vous pouvez sauvegarder temporairement : dès que les touches « suivant » ont bien été activées, vos saisies restent en mémoire et vous pouvez alors fermer (onglet Quitter en haut à droite, puis déconnexion). Évite l'enregistrement de déclarations successives dans votre compte fiscal.

ATTENTION : vous devrez toutefois la terminer et la signer AVANT la date limite internet de votre département. SINON elle NE SERA PAS PRISE EN COMPTE .

PRELEVEMENT A LA SOURCE : SIGNALER une HAUSSE ou une BAISSSE des REVENUS ou MODIFIER les PERSONNES à CHARGE (sauf naissances)

Rubrique

Cliquez ici

Case T « Parent isolé »
Le cas échéant

Modifiez ou confirmez
le nombre d'enfants
(ou supprimez si 0)

Nota : si plus d'enfant sur 1 ligne => ne pas mettre 0 mais supprimer le nombre (mettre à blanc)

Actualiser mon prélèvement à la source ☺

Événement Situation 2024 Nouveau taux, nouveaux acomptes

IDENTITÉS DU FOYER

DÉCLARANT 1 : []
DÉCLARANT 2 : []

VOS REVENUS

REVENUS 2024

Indiquez ci-dessous la somme des revenus nets imposables perçus par l'ensemble du foyer fiscal ☺ augmentée des revenus que vous estimez percevoir jusqu'au 31 décembre 2024, ainsi que vos charges déductibles.

Si vos revenus évoluent à nouveau cette année, vous pourrez revenir sur votre espace signaler cette variation.

Pour ajouter un revenu ou une charge, veuillez utiliser le moteur de recherche ci-dessous.

ex : 2DC, Revenu foncier... [Ajouter un revenu / une charge]

Traitements, salaires, pensions, rentes

Salaires - Déclarant 1 **1AJ** [] []

Autres salaires de source étrangère - Déclarant 2 **1BG** [] []

Frais réels - Déclarant 2 **1BK** [] []

Charges déductibles

Déductions diverses **6DD** [] []

Ressaisir les lignes encore existantes en 2024

Ajouter les nouvelles lignes de revenus et charges 2024 (Exemple : 1AP puis « Ajouter »)

Supprimer les lignes inutiles

PRINCIPALES LIGNES UTILES :
INDIQUEZ LES REVENUS ET CHARGES DE TOUTE L'ANNEE 2024 POUR LE FOYER (pas celles d'un seul mois)

Type de revenus ou charges	Déclarant 1	Déclarant 2	Couple
Salaire français	1AJ	1BJ	-
Salaire suisse des 8 cantons (en €)	1AG	1BG	-
Salaire suisse imposé à la source (tels GENEVE)	1AF	1BF	
Frais réels	1AK	1BK	-
Indemnités de chômage	1AP	1BP	
Retraites françaises	1AS	1BS	-
Retraites suisses (en €)	1AM	1BM	-
Pensions en capital (2ème pilier)	1AT	1BT	
RCM revenus des actions	-	-	2DC
RCM intérêts et autres produits	-	-	2TR
Revenus fonciers micro	-	-	4BE
Revenus fonciers réel (sur 2044)	-	-	4BA
Déficits fonciers antérieurs non encore imputés	-	-	4BD
Indépendants (BIC/BNC/BA)	5. .	5. .	
CSG déductible sur les revenus du patrimoine	-	-	6DE
Pensions alimentaires enfant majeur	-	-	6EL et 6EM
Pensions alimentaires enfant mineur	-	-	6GU
Cotisations CMU à l'URSSAF (STFS)	-	-	6DD
Cotisations PER ou PERP	6NS et/ou 6RS	6NT et/ou 6RT	

LES LIENS UTILES

Sur internet

impots.gouv.fr

Je suis un travailleur frontalier ?

[Formulaire - attestation de residence fiscale des travailleurs frontaliers franco-suisse](#)s

Par téléphone



0809 401 401
Numéro non surtaxé

Un numéro national unique

ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

LES ACCUEILS PHYSIQUES

Au sein des services des impôts des particuliers

SIP	Besançon		Montbéliard		Pontarlier		Morteau	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	Fermé au public	8h30 - 12h	13h15-16h15 sur RDV uniquement	8h - 12h		8h30 - 12h	13h30 - 16h15
Mardi	8h - 12h		8h30 - 12h		8h - 12h		8h30 - 12h	13h30 - 16h15
Mercredi	9h - 13h				9h - 13h			
Jeudi	8h - 12h		8h30 - 12h	13h15-16h15 sur RDV uniquement	8h - 12h		8h30 - 12h	13h30 - 16h15
Vendredi	8h - 12h		8h30 - 12h		8h - 12h			
Horaires spécial campagne	TLJ 8h15 - 12h45 du 29 avril au 31 mai	sur RDV	TLJ sauf Mercredi 8h30 - 12h30	Sur RDV			Lundi, mardi, jeudi 8h30 - 12h30 Fermé Après-Midi	

Au sein des France Services

Commune	Adresse postale	Adresse courriel	Jour de permanence	Horaires
GILLEY	2 av Jean de Lattre de Tassigny 25650 Gilley	franceservices@gilley.fr	Mardi	14h00 à 16h00
Le Russey	17 av de Lattre de Tassigny, 25 210 Le Russey	russey@france-services.gouv.fr	Vendredi	9H30 à 11h30
Levier	10 place Buqnet 25270 Levier	franceservices@cca800.fr	Jeudi Semaines paires	14h00 à 16h00
Maiche	8 Rue de la Gare 25120 Maiche	franceservices@ccpm-maiche.com	Mardi	14h00 à 16h30
			Jeudi	9h00 à 11h30
Mouthe	1 Grande Rue 25240 Mouthe	maisonfranceservices@mouthe.fr	Jeudi	9h00 à 12h00